

RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONTRACTUALISATION EN PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE POUR L'EXERCICE 2024 (CREDITS 2024).

Rapport d'exécution de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2024 (crédits 2024)

Bilan financier à remplir via le formulaire suivant :

<https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Transmissionbilans2022>

Nom du département : Creuse

Année de première contractualisation : 2021

Collaboration avec la DPJJ et la DGESCO : OUI/ NON

19 novembre 2025

Nouvelle-Aquitaine

Creuse

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 dans le cadre de contrats locaux tripartites préfet/ARS/département engagée en 2020 doit permettre d'impulser ou de renforcer des actions concrètes pour renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département, l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la contractualisation en protection de l'enfance, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, et rend compte de son exécution et ainsi que des résultats attendus

Récapitulatif synthétique

Sur l'ensemble des actions :

- Nombre d'actions mises en œuvre / nombre d'actions prévues = 18 / 19
- Nombre d'actions dont la mise en œuvre effective a pris du retard / nombre d'actions prévues = 2/19
- Nombre d'actions abandonnées / nombre d'actions prévues = 1 / 19 (Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance objectif 19 fiche action 18)
- En cas d'abandon ou de retard de certaines actions, merci d'en indiquer ci-dessous les facteurs
Fiche action 18 : 9 oct. 2024 — La Cour de cassation met un terme au « placement à domicile »
Fiche action 7 : convention non revue.
Fiche action 9 : pas de réunion de la commission cas complexes.

Pour chaque source de financement, présentez de manière détaillée l'action la plus pertinente pour le territoire menée en 2024 :

- Au titre du BOP 304 : mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité à destination des familles. Les ateliers animés par les EJE ou TISF se déroulent à l'occasion de la consultation PMI dans les salles d'attente.
- Au titre de l'ONDAM MS : dispositif interdépartemental d'accompagnement permanent Nexus porté par l'ALEFPA, rattaché au DITEP d'Evaux les Bains, permettant une sécurisation du parcours, l'accès à l'autonomie, une approche systémique et individualisée, un dispositif hébergement permanent (4 places micro-hébergements / 8 places appartements semi-autonomes), une équipe mobile ressource (12 places).
- Au titre du FIR : Expérimentation sur tout le territoire du département du programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI)

ENGAGEMENT 1 : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

Objectifs fondamentaux :

Mesure : rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce.

Objectif : atteindre à horizon 2024 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoce au niveau national

Fiche 1 - Augmenter la réalisation des EPP fait par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes

Descriptif de l'action	Modification de la convention CD/CHG sur les missions de la sage-femme. Au sein du centre hospitalier, le département est désormais réparti en 2 secteurs permettant ainsi une meilleure couverture territoriale.
Date de mise en place de l'action	2 ^è semestre 2021 avec le recrutement de la sage-femme au 1 ^{er} septembre 2022
Partenaires et co financeurs	CH, sages-femmes libérales, ARS, CPAM
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	<u>Nombre de femmes ayant bénéficié d'un EPP en 2024 :</u> 51 en 2024 sur 770 déclarations de naissance. 6,6 % des femmes enceintes ont bénéficié d'un EPP ¹
Bilan d'exécution	Diminution du nombre d'EPP en 2024 lié à l'arrêt d'une sage-femme non compensé.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

¹ Chiffres PMI23D_GES1

Mesure : généraliser les bilans de santé en école maternelle.**Objectif : faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé****Fiche 2 - Généraliser le bilan de santé en écoles maternelles par la PMI**

Descriptif de l'action	Assurer la réalisation d'un bilan de santé complet (dont bilan visuel) sur tout le département grâce à l'achat d'un matériel spécialisé pour les infirmières puéricultrices
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	CD, Education Nationale, ARS, CPAM
Durée de l'action	2021-2024
Budget	<p>Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.</p> <p>Le CD a procédé à l'achat de mallettes contenant du matériel de dépistage visuel et auditif et à l'achat spécifique de matériel de consultation pédiatrique.</p> <p>Montant de l'achat : 1577.75 euros TTC</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'enfants ayant bénéficié du BSEM</p> <ul style="list-style-type: none"> en 2023 : 750 sur 869 enfants de 3_4 ans en 2024 : 787² sur 844 enfants de 3_4 ans³
Bilan d'exécution	4 % d'augmentation en nombre d'enfants vus. 97 % des enfants de cette tranche d'âge ont eu un bilan.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	<p>Poursuivre l'investissement en matériel de dépistage.</p> <p>Proposer la réalisation du bilan lors d'une consultation PMI si l'enfant n'a pu en bénéficier en milieu scolaire.</p>

² Chiffres PMI23D_GES1 DRESS³ Chiffres Education Nationale

Mesure : augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles.**Objectif: doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables****Fiche 3 - Systématiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques**

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Création de la grille d'évaluations des risques Ecriture d'un protocole Parution du poste de sage-femme CD Recrutement d'1/2 ETP sage-femme PMI Créer un courrier de proposition de VAD envoyé par la sage-femme Rédiger des procédures d'intervention entre les sages-femmes de PMI et les infirmières ou puéricultrices de PMI. Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité Mise en œuvre de la formation PANJO par l'ARS
Date de mise en place de l'action	2ème semestre 2021 avec un recrutement de la sage-femme au 1 ^{er} septembre 2022
Partenaires et co financeurs	CD, CH, professionnels de santé, assistants sociaux
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	188 ⁴ femmes ont bénéficié d'une VAD en 2024 (97 en 2023)
Bilan d'exécution	+ 94 % de visites réalisées entre 2023 et 2024. Public cible élargi par l'envoi systématique d'une proposition de VAD pré natale par la sage-femme de PMI selon les critères HAS de vulnérabilité. Les modes d'intervention en pré et post natal entre sages-femmes de PMI et sages-femmes libérales sont coordonnés grâce au Réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Le personnel de la PMI poursuit le dispositif PANJO. Des analyses de pratiques professionnelles sont programmées à raison de 4/an

⁴ Chiffres PMI23D_GES1

Mesure : augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles.

Objectif : permettre qu'à l'horizon 2024, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables

Fiche 4 - Systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une grille d'évaluations des risques. Ecriture d'un protocole Rédiger des procédures d'intervention entre les sages-femmes de PMI et les infirmières ou puéricultrices de PMI. Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité Déploiement de la formation PANJO sur le département par l'ARS Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité Mise en œuvre de la formation PANJO par l'ARS
Date de mise en place de l'action	2ème semestre 2022.
Partenaires et co financeurs	CD, CH, professionnels de santé, assistants sociaux
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	561 enfants creusois ont bénéficié de l'intervention de la PMI à domicile en 2023 et 368 en 2024.
Bilan d'exécution	Une baisse du nombre de visites à domicile sur le secteur urbain de GUERET est à relever en lien avec une augmentation significative du nombre de consultations nourrissons à la PMI liée à la désertification médicale (absence de pédiatres libéraux sur le territoire creusois). Le CD a mis en place la formation PANJO avec 29 agents formés fin 2024
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Repérage du public cible grâce à l'utilisation d'une grille d'évaluation des risques. Poursuite de l'action.

Mesure: augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles.**Objectif: permettre qu'à l'horizon 2024, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI.****Fiche 5 - Permettre que 20% des enfants bénéficient de consultations médicales en PMI.**

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des fiches de poste afin de pourvoir au recrutement du poste de médecin sur BOUSSAC et AUZANCES et revoir le remplacement du médecin sur GUERET prochainement retraité Communication active Recrutement Acquisition d'un outil informatique permettant un meilleur suivi des avis de naissance, des consultations de nourrissons, la mise à disposition des professionnels et la gestion des rendez-vous (rappel systématiques par SMS la veille du rendez-vous). Ecriture d'un protocole « consultations de puéricultrice »
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	CD, CH, Ordre des médecins, facultés de médecine, médecins libéraux, ARS, ORS, DRH, DISC
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Recrutement de médecins vacataires pour les consultations de nourrissons (4500 euros). Maintenance du logiciel de consultation HORUS à hauteur de 11 500 euros.
Indicateurs	A ce jour 4 médecins vacataires soit 513 heures annuelles avec 538 enfants vus en consultation en 2023 et 911 enfants en 2024
Bilan d'exécution	Pas de protocole de consultations puériculture car absence de cotation pour les soins spécifiques liées à l'enfant, pas de reconnaissance du diplôme d'IDE puer en libéral. Abandon de la piste de la téléconsultation
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Le département poursuit sa campagne de recrutement de médecin. Piste des infirmiers en pratiques avancées.

Mesure: augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles.

Objectif: renforcer les interventions des travailleurs sociaux en intervention sociale et familiale.

Fiche 12 – Expérimentation de soutien de famille en sortie de maternité

Descriptif de l'action	Intervention d'une TISF sur volontariat des familles, avec une participation minimale ou nulle pour éviter tout frein financier fondé sur les capacités parentales et non pour suppléer aux carences. Formation PANJO dans le cadre de du déploiement de la formation par l'ARS sur le département de la Creuse
Date de mise en place de l'action	2024
Partenaires et co financeurs	CH, professionnels de santé, travailleurs sociaux, associations d'aides à domiciles.
Durée de l'action	2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre d'inclusions dans le dispositif PANJO en 2024 : 23 familles suivies.
Bilan d'exécution	L'approche PANJO permet la valorisation de la qualité de la relation parents / nouveau-né et renforce les liens d 'attachement de façon sûre.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Mesure : soutenir les actions innovantes en PMI.**Objectif : soutenir les actions innovantes en PMI en matière santé publique.**

Fiche 13-1 : améliorer la prise en charge des professionnels de santé dans l'accompagnement de parents et des enfants.

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Définition des lieux, des professionnels (EJE et/ou TISF) Organisation des ateliers (2 groupes d'éveil concernant maxi 3 Mères +4 à 5 enfants, au rythme de 2 fois/mois) Animation des salles d'attente à l'occasion de la consultation de nourrissons (EJE) Formation des professionnels aux théories de l'attachement Support de communication d'informations
Date de mise en place de l'action	2024
Partenaires et co financeurs	Professionnels de santé, travailleurs sociaux du CD, CAF, MSA, UDAF
Durée de l'action	2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de familles bénéficiaires de ces ateliers: 72 familles sur 2024
Bilan d'exécution	Ateliers en œuvre sur tout le territoire.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**Objectifs fondamentaux****Mesure : renforcer les CRIP.**

Objectif : renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation.

Fiche 6 - Renforcer Les moyens des CRIP

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le temps de traitement des informations préoccupantes • Augmenter le nombre d'évaluations réalisées en 3 mois • Instaurer des sessions de supervision • Equiper la cellule IP d'un logiciel réalisant les sociogrammes
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	ASE
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'IP entrantes : 593 (424 en 2023) • Nombre d'IP évaluées : 179 (213 en 2023) • Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois : 25 (20 en 2023) • Taux d'IP évaluées sous 3 mois : 14% (9.4 en 2023)
Bilan d'exécution	Diminution de 15 % du nombre d'IP évaluées. Le taux d'IP traitées en moins de 3 mois passe de 9.4% à 14%
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Mesure : renforcer les CRIP.**Objectif : systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)****Fiche 7 - Renforcer le protocole des informations préoccupantes**

Descriptif de l'action	Réactualisation et signature du protocole et intégration des forces de police et de gendarmerie Sensibilisation des acteurs de la police et de la gendarmerie par le biais de l'installation de l'ODPE dans lequel ces deux entités sont représentées.
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	Directeur des Polices Urbaines, Commandant de gendarmerie de la Creuse et acteurs signataires de la convention.
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de réunions multi partenaires : donnée non disponible
Bilan d'exécution	Le protocole n'a pas été réactualisé, les moyens alloués à cette action ont été utilisés en renfort à l'action 6 pour de la valorisation salariale à hauteur de 1 000 euros.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action

Mesure : Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil

Objectif : Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services

Fiche 8 - Elaborer le plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution d'une équipe pluridisciplinaire de contrôleurs assermentés. ▪ Mise en place d'un tableau de suivi des contrôles effectués et des actions correctives demandées. ▪ Rédaction des comptes rendus des visites dans les établissements, ▪ Suivi du contrôle ▪ Soutien aux ESMS ▪ Gestion du suivi des remontées des incidents graves dans les ESMS
Date de mise en place de l'action	2022
Partenaires et co financeurs	Cadres de la DEFJ
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	<p>Etablissements évalués en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CDEF, ▪ MECS, ▪ 9 lieux de vie et d'accueil ▪ 1 établissement habilité pour l'accueil des MNA
Bilan d'exécution	Les cadres du département sont mis à disposition pour effectuer les contrôles.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	<p>Poursuite de l'action.</p> <p>Travailler à un approfondissement de la grille de contrôle. (2025)</p> <p>Former les cadres. (2025)</p>

Mesure : créer des dispositifs ASE/handicap**Objectifs : garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap****Fiche 9 - Dispositif Interdépartemental d'Accompagnement Permanent (DIAP) et Commission des Cas Complexes**

Descriptif de l'action	<p>DIAP intégrant le programme NEXUS et rattaché au DITEP d'EVAUX Les Bains pour sécuriser les parcours, faciliter l'accès à l'autonomie par une approche systémique et individualisé. Dispositif d'hébergement permanent (4 places micro hébergement et 8 places en appartements semi autonomes) complétée par une équipe mobile ressources de 12 places. Agrément d'intermédiation locative (en cours)</p> <p><u>Création d'une commission cas complexe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une instance partenariale pour construire un plan d'aide adapté ▪ Création d'un temps de secrétariat pour mise en œuvre et coordination ▪ Fléchage d'accueillants familiaux ▪ Participation du DIAP aux formations des accueillants familiaux
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	ASE, PJJ, ARS, MDPH, JUSTICE, Pédo psychiatrie, Organismes gestionnaires handicap, Bailleurs sociaux, Education nationale
Durée de l'action	2021-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	<p><u>DIAP :</u> Nombre de personnes accompagnées par an : 16 en 2023, 25 en 2024.</p> <p><u>Commission Cas Complexé :</u> 3 commissions en 2023, 0 en 2024</p>
Bilan d'exécution	L'absence de Commission peut se justifier par la complexité à réunir de multiples partenaires sur des temps dédiés.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action DIAP

Mesure : soutenir la diversification de l'offre**Objectif : diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile****Fiche 18 – création d'un service de placement à domicile.**

Descriptif de l'action	L'offre d'accueil en protection de l'enfance évolue. La mesure de PAD peut correspondre à des situations où l'enfant a besoin d'une mesure de protection mais où la séparation avec les parents n'est pas efficiente.
Date de mise en place de l'action	2024
Partenaires et co financeurs	JE-CDEF-CD
Durée de l'action	2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	
Bilan d'exécution	
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Arrêt de l'action (décision de la cour de cassation) Les moyens alloués à cette action ont été utilisés en renfort de l'action 8 pour de la valorisation salariale.

Mesure : systématiser l'accompagnement des retours à domicile.**Objectifs : systématiser des mesures d'accompagnement.****Fiche 14 – Mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde.**

Descriptif de l'action	Mise en place de dispositifs : Espace rencontre protégé et Mesures d'accompagnement protégé afin de : Sécuriser la mise en relation entre l'enfant et le parent auteur de violence conjugale Sécuriser le parent victime de violence conjugale dans la mise en œuvre du droit de visite et de garde Participer à la prévention des situations de maltraitance, la majorité des situations ciblées entrant dans le champ de la protection de l'enfance (suivis AED, AEMO) D'où la Mise en place de la Mesure d'Accompagnement protégé suite à un AAP avec attribution de la mesure à l'association RELIANCE Assurer la pérennisation de la mesure
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	Etat, CAF, MSA, Tribunal judiciaire
Durée de l'action	2024
Budget	Le conseil départemental verse une subvention de 48 000€ pour la mise en œuvre de la MAP. Financement à hauteur de 57 000 euros par la CAF.
Indicateurs	<u>Nombre de mesures exercées</u> : 16 en 2024, 12 en 2023 soit 33 % d'augmentation. <u>Nombre d'enfants concernés</u> : 24 en 2024, 13 en 2023 soit 84 % d'enfants en plus.
Bilan d'exécution	Augmentation des mesures exercées avec atteinte d'un seuil de faisabilité (juillet 2025 : 20 mesures et 31 enfants concernés. (besoin d'investissement pour pouvoir exercer des mesures supplémentaires.)
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leur droit**Objectifs facultatifs****Mesures : développer la participation des enfants et des jeunes****Objectifs : systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)****Fiche 10 – Pérenniser la participation des enfants aux ODPE**

Descriptif de l'action	Le comité des jeunes a été créé le 30 septembre 2022 avec pour objectif de recueillir la parole de sn pour mieux appréhender leur problématique et leur permettre de devenir acteur de leur situation et de leurs droits. Le comité est ouvert à 16 jeunes de 9 à 21 ans ayant une mesure de placement judiciaire. Le comité se réunit 3 ou 4 fois /an et est animé par 2 professionnels extérieurs à l'ASE.
Début de l'action.	2022
Partenaires et co financeurs	ADEPAPE, UDAF, association de protection de l'enfance, CD
Durée de l'action	2022-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Mise à disposition du temps de personnel des PEP'S et de POLARIS pour assurer l'animation des jeunes.
Indicateurs	Le comité des jeunes s'est réuni 4 fois en 2024 ; 12 enfants inscrits
Bilan d'exécution	Le fonctionnement du comité des jeunes a demandé un budget de 1661 euros (sorties, moments conviviaux au restaurant et valorisation de la vidéo réalisée en 2023). Une partie des moyens alloués à cette action ont été utilisés en renfort à l'action 11 pour de la valorisation salariale.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Projet de création d'un livret d'accueil à destination des enfants et adolescents confiés

Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie adulte**Objectifs facultatifs**

Mesure 14: mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et au droit

Objectif : mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et « passerelles » notamment pour les jeunes en situations de handicap.

Fiche 17 – Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie

Descriptif de l'action	Mise en situation d'une expérience de vie en autonomie par la mise à disposition d'appartements. Mise à disposition de 2 appartements pour évaluer la capacité du jeune à vivre seul en sortie de prise en charge en FA ou CDEF. Soutien « logistique » du lieu d'accueil de départ qui reste en « fil rouge ». Séjours de courte durée à l'occasion de stage notamment.
Début de l'action.	2024
Partenaires et co financeurs	Bailleurs sociaux; familles d'accueil, CDEF, TS ASE
Durée de l'action	
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport
Indicateurs	4 Contrats Jeunes Majeurs ont été hébergés en logement semi autonome (« dit diffus ») en 2024.
Bilan d'exécution	
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Mesure : faciliter l'intégration pro des anciens MNA**Objectif : favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA**

Fiche 16 – Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens Mineurs Non Accompagnés.

Descriptif de l'action	Accueil des jeunes MNA dans des appartements en semi-autonomie (ORIGAMIE) dès leur minorité, cette forme d'accueil correspond à leur profil différent des autres jeunes accueillis en protection de l'enfance. Accompagnement vers la formation professionnelle (LEP, apprentissage).
Début de l'action.	2022 (début de la contractualisation avec Origami)
Partenaires et co financeurs	Bailleurs sociaux, CCI, MILO
Durée de l'action	
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de MNA en contrat jeune majeur : 34 en 2024.
Bilan d'exécution	
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action jusqu'en 2027 puis remise en concurrence.

Conditions pour y parvenir**Mesure : repenser la gouvernance****Objectif : renforcer l'ODPE****Fiche 11 – Renforcer l'ODPE**

Descriptif de l'action	Le schéma départemental de la protection de l'enfance 2021-2026 a mis en lumière que le taux de judiciarisation des mesures relatives à la protection de l'enfance est l'un des plus élevés de France en rapport à la population de moins de 18 ans. Proposition d'une étude des trajectoires / parcours d'enfants ayant une mesure de placement judiciaire
Début de l'action.	2023
Partenaires et co financeurs	Convention avec Claire LITTAYE, chercheur
Durée de l'action	2023-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport Cout de l'étude : 9634 euros
Indicateurs	Etude livrée en juin 2024
Bilan d'exécution	Etude présentée à l'ODPE en janvier 2025 Poursuite de l'organisation de la conférence annuelle et des groupes de travail interinstitutionnel.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite des travaux de l'ODPE (reporting, conférences) et travail de lien avec le futur schéma départemental de l'enfance.

Mesure : renforcer la formation des professionnels.**Objectif : renforcer l'ODPE.****Fiche 15 – Renforcer la formation des professionnels**

Descriptif de l'action	Mise en place d'une recherche formation action sur les besoins fondamentaux de l'enfant par madame CORBET. Installation d'un COPIL inter institutionnel : PEP 23, PJJ, AECJF, CD, APAJH, ALEFPA, POLARIS, PEDOPSY Diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des professionnels de ces institutions sur la connaissance des BFE. Organisation d'un temps de formation générique sur les BFE. Mise en place d'une recherche formation action.
Début de l'action.	2023
Partenaires et co financeurs	PJJ, EN, AECJF, CD, POLARIS, PEP 23, PEDO PSY
Durée de l'action	Actions futures en 2025
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de journées de formation et nombre de participation : 3 journées de formation pour environ 300 professionnels. Nombre de groupe de travail : 6 réunions du COPIL, 3 réunions avec les cadres intermédiaires.
Bilan d'exécution	La RFA a favorisé l'acquisition de savoirs scientifiques nouveaux, le partage d'un cadre de référence afin de répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite des actions entamées. Projet d'accueil de professionnels en immersion dans les services partenaires. Projet de groupes cliniques/d'analyse partagée de situations.

Mesure : répondre aux besoins territoriaux**Objectif : réaliser un projet innovant****Fiche 19 – Sensibilisation aux psycho-traumas**

Descriptif de l'action	Former les professionnels de la PE à réagir face à un enfant victime de psycho trauma, détecter les réactions liées aux psychos -traumas
Début de l'action.	2024
Partenaires et co financeurs	JE-CDEF-CD-AECJF
Durée de l'action	
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de personnels formés :
Bilan d'exécution	Thématique de la journée de l'ODPE 2024 (avec une tenue en janvier 2025). Cout de l'organisation : 11 056 euros. Une partie des moyens alloués à cette action a été utilisée en renfort à l'action 15.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.